Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_116-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 28 septembre 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-116

En exercice : 27
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 0
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 27

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 18 septembre 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (E – A donné pouvoir à Fleur DE LAUNAY)

Secrétaire de séance : Dominique BOISSEL

POLE PETITE ENFANCE A BREAL-SOUS-MONTFORT BILAN D'OPERATION ET DETERMINATION DU SOLDE DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU TITRE DE LA SALLE A USAGE COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_116-DE

***Vu** la délibération n°2017-136 du conseil communautaire du 11 décembre 2017 validant les conclusions du diagnostic social et notamment la création d'un multi accueil à Bréal-sous-Montfort*
***Vu** la délibération n°2019-1411-102 du 14 novembre 2019 de la commune de Bréal-sous-Montfort approuvant la construction d'une salle communale d'une superficie de 60 m2 au sein du pôle enfance pour un reste à charge communal estimé à 146 700 € HT et déléguant la maitrise d'ouvrage de l'opération à Brocéliande Communauté*
***Vu** la délibération n°2019-145 du conseil communautaire du 16 décembre 20219 approuvant le projet de création d'un pôle enfance*
***Vu** la délibération n°2021-045 du conseil communautaire du 31 mai 2021 validant le programme de travaux, l'estimation prévisionnelle et autorisant le Président à signer les marchés*
***Vu** la convention de maitrise d'ouvrage confiée signée le 13 juin 2023*
***Vu** l'avis de la commission Finances réunie le 1er septembre 2026*

Madame la Vice-Présidente en charge des finances, de la commande publique, de la formation des élus et du numérique rappelle à l'assemblée que le pôle petite enfance situé à Bréal-sous-Montfort accueille un établissement de jeunes enfants « la Cachette », des bureaux de permanence et une salle à usage communal.

La commune de Bréal-sous-Montfort a délibéré le 14 novembre 2019 pour approuver la construction d'une salle à usage communal d'une surface de 60 m2 au sein du pôle enfance pour un reste à charge communal estimatif de 146 700 € (études et travaux hors VRD) et en confier la maitrise d'ouvrage à Brocéliande Communauté.

La convention de maitrise d'ouvrage confiée a été signée le 6 juin 2023 entre Brocéliande Communauté et la commune de Bréal-sous-Montfort. Elle prévoyait une participation de la commune de Bréal-sous-Montfort à hauteur de 103 662 €, sur la base d'un coût de construction de 2 849 € / m2 (hors VRD et extérieurs), déduction faite des subventions perçues pour la construction du pôle enfance.

La surface totale prise en compte dans le calcul du reste à charge est de 70 m2 (60 m2 pour la salle communale et ½ des espaces communs).

Le plan de financement définitif de l'opération est le suivant (hors VRD, aménagements extérieurs et mobiliers) :

RECAPITULATIF DES DEPENSES - RECETTES			
Construction - Travaux	**Montants HT**	**Subventions perçues**	**Montants**
Travaux bâtiment	1 262 022 €	DSIL	300 000 €
		CAF subvention pour 24 places	360 000 €
		CAF subvention Gros œuvre pour la construction du pôle enfance	48 000 €
		CAF subvention Développement durable pour la construction du pôle enfance	48 000 €
		CAF - soutien espace jeux	18 947 €
		CAF - soutien LAEP	1 892 €
Sous-total travaux	**1 262 022 €**	Conseil Régional	100 000 €
Etudes		Département	232 849 €
Maître d'œuvre bâtiment	131 782 €		
Mission SPS bâtiment	4 665 €	Commune de Bréal-sous-Montfort	111 645 €
Mission contrôle technique bâtiment	7 764 €		
Etude géotechnique	900 €		
Sous-total Etudes	***145 111 €***	***Sous-total Financeurs***	1 221 333 €
Achat		**Autofinancement**	**186 607 €**
Equipements incendie	807 €		
Sous-total Achat	***807 €***		
TOTAL	**1 407 940 €**		**1 407 940 €**

Cet état permet de dresser le bilan réel de l'opération et de déterminer la participation définitive de la commune de Bréal-sous-Montfort comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_116-DE

	Bilan réel	Prévu dans la convention
Surface en m2 de la salle communale + commun en m2	70	70
Surface totale du bâtiment en m2	482	482
Coût au m2	2 921 €	2 849 €
Montant de la salle communale + espaces commun	**204 473 €**	**199 430 €**
Déduction subvention CAF RPE	18 947 €	20 563 €
Déduction subvention CAF LAEP	1 892 €	3 217 €
Déduction subvention Région	14 514 €	14 514 €
Déduction subvention Gros oeuvre CAF	6 967 €	6 967 €
Déduction subvention développement durable CAF	6 967 €	6 967 €
Déduction subvention DSIL	43 541 €	43 541 €
Total des subventions proratisées	**92 828 €**	**95 768 €**
Participation de Bréal sous Montfort	**111 645 €**	**103 496 €**
Déjà versé	**51 748 €**	
Reste à verser	**59 897 €**	

L'article 5.3 de la convention signée le 13 juin 2023 précise que le montant de la participation de la commune de Bréal-sous-Montfort est prévisionnel et qu'il peut être révisé par avenant après délibération concordantes des assemblées délibérantes afin de prendre en compte le bilan d'opération dressé après travaux.

Sur la base du bilan définitif, la participation de la commune de Bréal-sous-Montfort s'élève à 111 645 € au lieu de 103 496 € prévus dans la convention.

La commission Finances, commande publique, formation des élus et numérique réunie le 1er septembre propose de fixer le montant définitif de la participation de Bréal-sous-Montfort à 111 645 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :
- de VALIDER le montant définitif de la participation demandée à Bréal-sous-Montfort pour la construction d'une salle à usage communal au sein du pôle petite enfance à hauteur de 111 645 €
- d'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 à la convention initiale de maitrise d'ouvrage confiée

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 29 septembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT